



# BULLETIN D'INSCRIPTION

## STAGES 2026 - Vol à Voile

### Initiation Perfectionnement Montagne

Perfectionnement  
au vol Montagne

Saint Auban

20 avril au 25 avril 2026

1

Tarifs Selon Coefficient Social <i>(voir attestation Carte Activ. Validée)</i>	Sessions ① (1 semaine)
• <b>T1 &lt; à 13000</b>	690 € <input type="checkbox"/>
• <b>T2 de 13000 à 21000</b>	795 € <input type="checkbox"/>
• <b>T3 &gt; à 21000</b>	900 € <input type="checkbox"/>
• <b>Extérieur</b>	1320 € <input type="checkbox"/>

Adhésion ANEG obligatoire : 20€  
(sur site « aneg.org »)

Licence assurance FFVP à régler  
sur place en début de stage

Les enfants mineurs à la date du  
stage : **attestation parentale  
des 2 parents obligatoire**

*Si < 25 ans, à déduire : -10%*  
 Total à régler : \_\_\_\_\_ €

**Le cout du stage comprend les frais d'hébergement et petit déjeuner** (voir précisions dans la fiche de présentation du stage)

Nom – Prénom stagiaire :	Date naissance : / /
Adresse :	Code Postal :
Commune :	📞 Domicile :
Mel (email) :	📱 Portable :
Nom et Prénom de l'Ouvrant-droit (si différent du stagiaire) :	
CMCAS d'appartenance :	SSA :
Activités aériennes pratiquées (facultatif) :	
<i>Signature de l'ouvrant droit :</i>	
<i>Date :</i>	

#### La demande d'inscription sera adressée à :

ANEZ – Commission Vol à Voile – Yves MONTAY  
7, rue Louis Poly – 69160 TASSIN LA DEMI LUNE

ou par Email : [yves.montay@gmail.com](mailto:yves.montay@gmail.com)

#### Accompagné :

- De la **copie de la carte de membre ANEZ 2026**
- De la **copie de l'attestation Carte Activ' validée**
- De **2 chèques** établis à l'ordre de l'ANEZ :
  - Le 1<sup>er</sup> d'un montant de 400 €**, sera encaissé après confirmation de l'inscription et avant le stage,
  - Le 2<sup>ème</sup> devant correspondre au solde**, sera encaissé à l'issue du stage.

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou si un déséquilibre financier est constaté entre la participation de l'ANEZ (prise en charge de 50% des frais hors hébergement au coefficient social T2) et celle du stagiaire, une nouvelle tarification pourra vous être communiquée. Vous devrez alors envoyer un 3<sup>ème</sup> chèque correspondant au nouveau solde, qui remplacera alors le 2<sup>ème</sup> chèque devenu obsolète.